

Date de convocation : 3 février 2017

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPE Jean-Yves, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, PONTTHOREAU Joël, BONNIN Frédéric, SOCHARD Alain, RIVALIN Henri.

Absent excusé : Mr BOURGET Harold

Absent : Mme GUÉRIN Elisabeth

Mr BESSON Gaëtan a été élu secrétaire.

1) Cession du fonds de commerce du bar « le St Paul » : reprise du bail avec les nouveaux repreneurs

En vue de la cessation d'activités de l'actuel gérant du bar / restaurant « le St Paul », le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le bail consigné en janvier 2016 avec ledit gérant en y apportant une modification quant au montant du loyer qui sera porté à 407,46 € H.T. pour la partie commerciale et à 108,32 € pour la partie habitation. L'entrée dans les lieux par les nouveaux propriétaires du bar / restaurant « le St Paul » est prévue pour la mi-mars.

2) Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Mr le Maire a précisé à l'assemblée qu'il lui était possible d'engager, avant le vote du budget, sur autorisation du Conseil Municipal, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'investissement prévus au budget de l'exercice précédent.

A cet effet, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les dépenses suivantes :

Travaux neufs de voirie (reprise des cheminements au lotissement les Ormeaux)	6.000 €
Pose d'un poteau incendie « la Cantinière »	1.320 €
Acquisition de matériels du bar « le St Paul »	8.400 €
Acquisition d'un véhicule communal pour le service technique	23.000 €
Acquisition d'une débroussailleuse électrique	3.100 €

3) Travaux de rénovation des façades du clocher et de l'église

Dans le cadre des travaux 2017 envisagés par le Conseil Municipal, la réfection des façades de l'église et du clocher a été chiffrée pour un montant de 33.469,58 € H.T.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). L'aide financière apportée pourrait représenter 35 % du montant H.T. des travaux, soit 11.714,35 €

4) Maintenance de l'éclairage public : convention avec le SyDEV

Le Maire a été autorisé à signer une convention avec le SyDEV permettant à ce dernier de réaliser, en cas de nécessité, des travaux de réparation de l'éclairage public (candélabres), faisant suite aux visites périodiques programmées, jusqu'à hauteur d'une enveloppe budgétaire définie par ladite convention. Cette procédure permettra de réduire les délais de gestion, tant techniques que financiers. La participation financière provisionnelle a été fixée à 1.000 € en-deçà de laquelle le SyDEV peut intervenir sans accord préalable de la commune.

5) Prise en charge des frais d'entretien des colonnes de tri par la Communauté de Communes Vie et Boulogne : signature d'une convention

La Communauté de Communes Vie et Boulogne, à laquelle la commune appartient désormais, a décidé d'indemniser les communes adhérentes pour les frais d'entretien occasionnés par les colonnes de tri (verre et papier).

Le montant forfaitaire voté par le bureau de la Communauté de Communes Vie et Boulogne est porté à 460 € pour l'année 2017 par point de tri.

La commune de Saint Paul Mont Penit va donc signer une convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne définissant les termes de cette convention.

Fait à St Paul Mont Penit, le 18 février 2017
Le Maire,
Philippe CROCHET